

Pôle communication

Vendredi 28 mai 2021



INFO PRESSE

Un centre de vaccination sans rendez-vous au centre-ville de Nouméa

Le centre de vaccination de la Sécurité civile, dans l'ancien CHT Gaston-Bourret, ouvrira à tous, sans rendez-vous, à compter du lundi 31 mai. Cette nouvelle formule, plus flexible, vise à faciliter l'accès à la vaccination au plus grand nombre.

Dès la semaine prochaine, toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter au centre de vaccination de la Sécurité civile, sans prise de rendez-vous préalable.

Il se situe dans les locaux de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques, au sein de l'ancien CHT Gaston-Bourret, dans le bâtiment N. Le public pourra y accéder depuis l'entrée Nord, c'est-à-dire du côté du parking, en face du port autonome.

Il sera ouvert :

- le lundi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30 ;
- du mardi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30.

Coordonné par l'Agence sanitaire et sociale, ce centre a ouvert ses portes le 17 mars 2021 afin de vacciner, dans un premier temps, les personnels du secteur public. Son ouverture à tous, sans rendez-vous, a pour objectif d'offrir à la population un accès souple et simple à la vaccination contre le Covid-19, au cœur de Nouméa.

Au 27 mai 2021, 48 922 personnes avaient reçu au moins une dose de vaccin, soit 23,8 % de la population vaccinable (personnes âgées de 16 ans et plus) et 35 % des personnes susceptibles de développer une forme grave de Covid-19.

VACCINATION
Covid-19

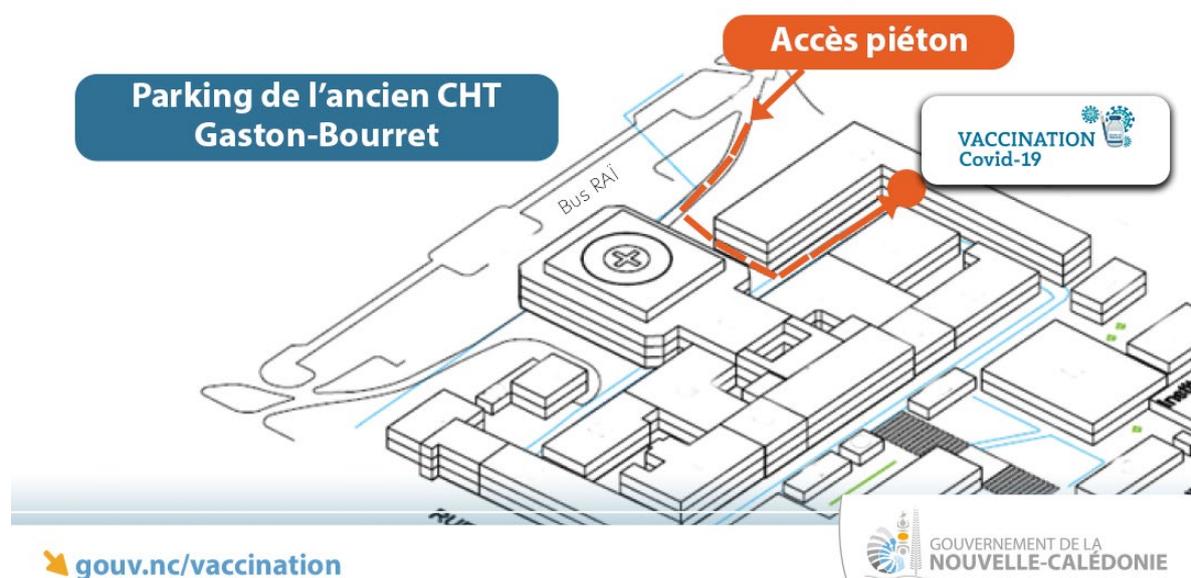
Centre de vaccination de la Sécurité civile

Ouvert à tous sans rendez-vous !
à partir du 31 mai, ancien CHT Gaston-Bourret

Lundi : 8 h 30 - 11 h 30 - 12 h 30 - 16 h 30

Mardi à vendredi : 8 h - 11 h 30 - 12 h 30 - 16 h 30

Une pièce d'identité est obligatoire



Rappels

- La vaccination contre le Covid-19 est gratuite, non obligatoire, sécurisée et nécessite deux injections à 21 jours d'intervalle.
- Elle est ouverte aux personnes âgées de 16 ans et plus.
- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour être vacciné.
- Les mineurs de 16 et 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal, ou présenter un accord de consentement signé par au moins un des parents.
- Les personnes souffrant d'un antécédent allergique grave doivent prendre rendez-vous auprès du centre de vaccination du Médipôle.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***